**LES ETUDES DU SOIR**

Afin d’aider les élèves qui le souhaitent à la réalisation de leurs devoirs du soir et à la révision de leurs leçons, le collège Jean Monnet organise – avec la participation du Conseil Départemental d’Eure-et-Loir – des études du soir. Celles-ci ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h05 à 17h55.

Lors de ces séances, les élèves peuvent faire leurs devoirs avec l’aide des assistants d’éducation. Le service de la Vie Scolaire vous préviendra dès que l’inscription à ce dispositif sera possible. Vous pourrez alors choisir le ou les soirs pendant lesquels votre enfant sera pris en charge. L’inscription à ce dispositif se fait sur la base du volontariat. Néanmoins, une fois inscrit, l’élève doit être présent aux séances prévues.

**Attention : il n’y a pas de transport scolaire à 17h55, il faut donc vous assurer de pouvoir récupérer votre enfant à cette heure.**